Procès verbal du conseil municipal du 06 juin 2024 à 18h15

Présents: GIACOMETTI Corinne, MASQUELIN Benoît, REINBOLT Ghislaine, GORRY Christine,

MASQUELIN Florence, PERE Yvan.

Pouvoir : GIMENEZ Clémence à GIACOMETTI Corinne

Absente excusée : de CAPELE Juliette.

Secrétaire : Père Yvan.

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2024 Mme le Maire rappelle que le PV est envoyé 2 fois. 1 fois juste après le conseil pour vérifier le contenu « à chaud » et une seconde fois avec la convocation pour rappel et pour pouvoir le voter. Elle demande s'il y a des remarques sur le dernier PV. Aucune Approuvé à l'unanimité;
- 2. Changement noms de rues lotissements Les Hiéros Mme le Maire rappelle que le conseil avait validé le principe du changement des noms de rues sur les 3 lotissements. En effet les résidents se plaignent de problèmes d'adressages récurrents dus à la similitude des noms actuels (Lotissement Les Hiéros I Lotissement Les Hiéros III). Elle soumet des propositions au conseil, qui après avoir échangé choisit :
 - La voie du Lotissement Les Hiéros I se dénommera dorénavant « Impasse de la Cavette »
 - La voie du Lotissement Les Hiéros II se dénommera dorénavant « Impasse du Cers »
 - La voie du Lotissement Les Hiéros III se dénommera dorénavant « Rue des Perrières ».

La secrétaire doit se faire confirmer les délais de livraison des nouvelles plaques de rues afin de pouvoir informer La Poste et la population.

- Mme le Maire informe également que l'adressage de la commune a été mis à jour sur le site gouvernemental. Qu'il y avait de très nombreuses erreurs et que maintenant tout est à jour. Il faudra juste corriger les noms de rues des lotissements les Hiéros quand cela sera mis en place **Approuvé à l'unanimité**;
- 3. Positionnement de la commune pour un point test de collectes tris et ordures ménagères enterrées. La CCRLCM a proposé aux communes de la communauté d'être commune test pour l'enterrement des bacs de tris et d'OM. Les communes intéresses doivent se faire connaître. La commune de Roquecourbe-Minervois s'est positionnée, d'autant que cela serait implanté près de la zone de loisirs qui va voir la réalisation de travaux prochainement. A savoir qu'une seule commune sera retenue. Approuvé à l'unanimité;
- 4. Renouvellement de la convention transports scolaires (temps méridien) avec La Région Comme chaque année il convient de renouveler la convention qui nous lie avec La Région pour le transport scolaire des enfants de la commune qui ne mangent pas à la cantine. Si ce service est proposé par La Région, il est facturé à la commune. Le coût moyen annuel est de 2000 €. Le conseil est favorable à la reconduction de ce service mais souhaite faire apparaitre le coût sur le PV car il estime que la population doit savoir que ce n'est ni obligatoire ni gratuit mais que c'est la volonté du conseil d'aider les familles Approuvé à l'unanimité;
- 5. Autorisation sollicitation fonds de concours de la CCRLCM sur la zone de loisirs. Mme le Maire informe le Conseil que si le Département a accepté de nous accompagner dans la réalisation de la zone de loisirs, ce n'est malheureusement pas le cas de l'Etat. Il convient donc de revoir le projet à la baisse et, comme évoqué pendant la commission travaux, seul le Kiosque et sa terrasse vont être réalisés. Le sujet sera abordé plus tard dans l'ordre du jour mais il convient ici de valider la demande de fonds de concours à faire auprès de la CCRLCM. Pour rappel il s'agit d'une aide qui est allouée par la communauté des commune (1 par mandature) qui interviendrait sur 40% du reste à charge de la commune et pour un montant maximum de 50 000 € Approuvé à l'unanimité;

6. Modification du règlement de location de la salle Labadie et révision des modalités de prêt de matériel. Comme évoqué lors du précédent conseil, les élus souhaitent modifier le règlement intérieur concernant l'utilisation de la salle Gérard Labadie. En effet, certaines associations du village utilisent la salle à des fins lucratives, les lotos etc.... Etant donné qu'elles font des bénéfices, la municipalité estime qu'il serait normal qu'elles payent le forfait de 50 € comme les habitants du village pour compenser les frais générés par ces utilisations (eau, électricité). Aussi, il est décidé que les deux 1^{eres} locations seront gratuites et qu'à compter de la 3^{ème}, il leur faudra s'acquitter de 50 € pour chaque utilisation supplémentaire.

Le prêt de la salle aux habitants de la commune pour exercer une activité commerciale sera quant à lui facturé 400 € comme aux «extérieurs » de la commune.

Enfin, si la commune continue à prêter des tables et des chaises aux habitants, ce ne sera plus possible si c'est pour exercer une activité commerciale.

Points d'information:

- Arrêtés pris par le maire. Lecture est faite des arrêtés pris par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Désignation d'un élu référent en lien avec les associations. L'Association Roquevillage qui est financée par la commune pour animer le village, a demandé à avoir un référent au sein du conseil municipal. Mme le Maire est désignée référente titulaire et Mme Masquelin référente suppléante. A ce propos, Mme le Maire souhaite préciser qu'elle avait mal interprété une proposition de Monsieur Fontès qui est membre de l'association Roquevillage. En effet, suite à la demande l'association de ne plus s'occuper de la bibliothèque, M. Fontès avait proposé de tenir des permanences. Mme le Maire pensait que c'était l'association qui le proposait. Or, ce n'est pas le cas mais bien à titre personnel que M. Fontès s'était proposé.
- **Tableau permanences élection européenne**. Un tableau des roulements des élus pour la tenue du bureau de vote est distribué et validé.
- Infos travaux (zone de loisirs, Route de Montrun...).
 - Zone de Loisirs: Comme évoqué précédemment la DETR ne subventionnera pas la zone de loisirs. Les élus décident tout de même de faire une partie du projet, c'est-à-dire le Kiosque et sa terrasse. Mme le Maire informe le conseil qu'elle a demandé 1 devis à 5 entreprises. Elle a également contacté Enedis pour savoir s'il convient d'implanter un nouveau pan inter. A savoir que les devis se font sur la base des permis d'aménager et de construire réalisés et déposés par l'architecte Rueda et validés par les bâtiments de France.

Route de Montbrun: Mme le Maire explique que la réfection de la route de Montbrun est maintenant terminée. Il reste toutefois au SIC à rehausser les supports des plaques de réseaux. Cela devrait être fait rapidement. Elle explique également que les agents ont réalisé que petite chicane sur laquelle sera positionné un STOP comme convenu afin de « casser » la vitesse sur cette route. Enfin, les élus membres de la commission travaux se rendront prochainement sur le terrain pour voir s'il est possible de positionner un rétrécissement ou une chicane au niveau du panneau « Roquecourbe-Minervois ». Mme Reinbolt quant à elle signale que de l'herbe pousse déjà sur la route qui vient d'être refaite. Mme le Maire va appeler le SIC pour demander des explications.

- Questions diverses.